

#204 Mars 2025

# AU FIL DE L'EAU

Le bulletin d'information de la Commune de Rosenau



## SOMMAIRE

L'édito du Maire	2-3
Numéros d'urgence	3
Informations officielles	2 à 4, 6 et 7
Cahier Central	I à IV
Expression Libre des Elus	5
Grands anniversaires	8
Informations utiles	8

## DON DU SANG

Mercredi 05  
Infos page 3

## LE BIEN-VIVRE À L'APPROCHE DU PRINTEMPS

Pages I à IV

## JOBS D'ÉTÉ

Pensez à Postuler !

Infos page 3



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ça y est !

L'annonce officielle est tombée au mois de février... l'antenne relais est opérationnelle. Le porteur du projet et premier opérateur, la société Orange, a commencé à émettre depuis l'antenne posée dans notre commune. Ainsi les abonnés ont accès aux réseaux de la 2G, 2G+, 3G, 3G+, 4G, 4G+ ... et « surprise » que personne n'attendait (car il n'a jamais été évoqué que nous étions déjà éligibles) la 5G pour les heureux propriétaires d'un smartphone et d'un abonnement adéquat.

Le deuxième opérateur, chronologiquement présent, sera le groupement entre SFR et Bouygues qui devrait émettre d'ici quelques semaines puisque leur dossier est devant l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la Distribution de la Presse).

Le dernier opérateur (en termes d'arrivée sur notre commune), la société FREE, leur dossier est en cours et sera envoyé pour information en mairie d'ici quelques semaines. Nous vous tiendrons donc informés. Leur arrivée pourrait se faire d'ici cet été.

Enfin, s'agissant des mesures d'émissions des ondes, après installation du dernier opérateur et mise en service complet des antennes, une nouvelle campagne aura lieu, aux mêmes endroits qu'avant l'installation des opérateurs, pour s'assurer que tout est en ordre d'un point de vue sanitaire.

Après 17 ans (le premier projet d'antenne remonte à 2008) voilà Rosenau enfin « équipée » et couverte en téléphonie de manière optimale. Une réelle satisfaction pour mon équipe qui a suivi ce dossier depuis les débuts et nous n'avons jamais lâché le morceau. La « récompense » est là aujourd'hui.

Rosenau est désormais totalement rentrée dans le 21<sup>e</sup> siècle en matière de technologie de communication puisque nous disposons par ailleurs d'un réseau fibre de grande qualité qui couvre 100% du ban communal et Rosenau est la 1<sup>ère</sup> commune sur 40 au sein de Saint-Louis Agglomération en pourcentage de foyers équipés.

« L'arrivée » de la 4G (et même 5G) à Rosenau n'est pas la seule bonne nouvelle de ce mois écoulé puisqu'avec les services nous avons travaillé d'arrache-pied pour élaborer le budget 2025 qui sera présenté à la Commission Finances le 17 mars prochain... et avons « mobilisés » plus de 100.000€ de subventions nouvelles pour les projets de cette année. Les prochaines semaines permettront de présenter ces projets en commission puis au Conseil Municipal pour validation. Car dans les finances, comme pour les travaux, c'est un travail d'équipe (élus et agents) qui permet d'avancer et de mener à bon port les différents projets au service de la population.

Les deux prochains mois nous donneront l'occasion de vous présenter les dossiers en question lorsqu'ils auront été validés par les élus au sein du conseil municipal.

Autre travail collégial, celui mené avec les éco-délégués de l'école élémentaire de notre Groupe Scolaire « Les étangs et les roseaux ». La réunion du 27 février a permis de poser les jalons du futur projet de végétalisation d'une partie de la cour de l'école, sur la base d'un concours mené au sein de l'école l'an passé qui a donné lieu à un vote des 130 élèves.

Pas de vote mais un sondage grandeur nature à l'échelle de la rue du Colonel Lepinay où nous avons installé voici quelques mois un éclairage led avec détecteur de présence. L'ensemble des riverains ont pu s'exprimer à l'issue des 3 mois de tests et les résultats sont cette fois-ci concluant (le précédent test réalisé au précédent mandat ayant été négatif) ... avec 88,9 % d'avis favorables pour un passage en led de l'éclairage public.

Au vu des aides financières que nous pouvons solliciter cette année, la Municipalité soumettra un projet ambitieux de près de 200.000€ pour passer en led plus de 100 candélabres dès cette année. Nous nous inscrivons ainsi dans une programmation pluriannuelle de modernisation de l'éclairage public dans la commune, action qui se traduira par des crédits budgétaires à inscrire dans notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements). La mise en œuvre d'un PPI est une recommandation faite par la Chambre Régionale des Comptes en 2023 que nous avons suivie dès 2024.

Autre dossier qui va redémarrer, celui de l'aménagement de la Plaine Sportive. Après la pandémie de Covid-19 (2020-2022), puis la crise énergétique qui a durement touchée nos ressources financières (2023-2024), il est temps de reprendre ce dossier et de revoir les objectifs d'aménagement au regard de la situation post-covid (nouveaux besoins des associations, réduction des aides pour ce type de projets, périmètre consolidé d'étude, nouveaux accès sécurisés avec la voie verte et la piste cyclable depuis le centre village (travaux en cours)...).

Le COPIL Plaine Sportive va donc être ré-actionné au courant de l'année 2025.

Enfin, sur une note légère, en ces temps difficiles (au niveau de l'actualité nationale et internationale) le mois de mars a démarré avec un air festif ... pour la délégation rosenauvienne qui s'est rendue le dimanche 2 mars au Carnaval d'Istein, notre commune-mère (reportage photo en page 7). Nous avons décalé de quelques jours la parution de notre magazine afin de vous apporter ces images joyeuses en ce temps carnavalesque. L'occasion de saluer et féliciter les deux « cliques » qui ont vu le jour à Rosenau ces derniers mois et qui écument les carnivals de la région. Félicitations à eux ! 2025 étant une année pré-électorale, il n'est pas possible d'organiser de manifestation nouvelle... (Hors anniversaire d'évènements ou commémorations) mais après les élections de 2026, le sujet pourra être étudié par la nouvelle équipe sortie des urnes.

Le mois de mars verra se poursuivre les travaux relatifs au budget de l'année. Commissions et réunions sont programmées.

Le conseil municipal se réunira également pour préparer un certain nombre de dossiers et alléger d'autant la séance budgétaire du mois d'avril (comme chaque année).

Le cahier central de ce mois sera consacré au retour des beaux jours et du printemps ... avec un rappel sur la réglementation sur le bruit (complété par un nouvel arrêté) et la poursuite de notre campagne de lutte contre le moustique tigre (après des résultats très encourageants en 2024).

Avant de clore mon éditorial, petit rappel sur l'ensemble des outils de communication mis à votre disposition, **gratuitement** tout au long de l'année, afin de rester informé(e) de l'actualité rosenauvienne :

1. : Le Fil de l'Au à retrouver tous les mois (comme évoqué ci-dessus):  
 Sur le site Internet de la commune à J-1 de la parution papier ;  
 Envoyé par courriel aux abonnés qui souhaitent le recevoir sur leur boîte mail, là aussi à J-1 ;  
**Déposé gratuitement dans la boîte aux lettres des abonnés qui en auront fait la demande.**
2. : Notre messagerie **d'Alerte par SMS, gratuite et compatible même avec les numéros étrangers** (inscription en mairie à tout moment par un simple appel) ;
3. : **Notre application mobile « InfoCommunes »** (à télécharger depuis les différents stores).

Pour clore cet éditorial, je vous souhaite, en mon nom et celui de toute l'équipe de rédaction, un beau mois de mars, placé sous le signe du carnaval.

Bien Cordialement,

**Thierry LITZLER, votre Maire.**



## LES NUMÉROS À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Astreinte technique / Eau 06.48.26.87.54	Assainissement 03.89.70.46.68	Electricité 09.72.67.50.68	Gaz 08.00.47.33.33
---	----------------------------------	-------------------------------	-----------------------

**Informations officielles**

## CANDIDATURES JOBS D'ÉTÉ 2025

Vous êtes intéressé(e) par un job d'été...? La commune recrute des jeunes pour les congés d'été allant du lundi 07 juillet 2025 au vendredi 22 août 2025.

Les candidatures (CV avec photo + lettre de motivation manuscrite) sont à déposer en Mairie jusqu'au **17 avril 2025 à 12h**, à l'attention de Monsieur le Maire, 05 rue de Kembs—68128 ROSENAU

Pour permettre au plus grand nombre de devenir saisonnier, voici le profil recherché :

- Vous avez entre 16 et 20 ans et vous cherchez un travail au pôle administratif et/ou au service technique ;
- Vous n'avez pas travaillé au sein de la commune depuis plus de 3 ans
- Priorité sera donnée aux candidats qui participeront à la Journée Citoyenne le samedi 24 mai 2025.

## DON DU SANG

Chers amis donateurs,

La prochaine collecte de sang à Rosenau aura lieu dans la Salle des Fêtes de l'Escale le

**Mercredi 05 mars 2025 de 16h30 à 19h30, Carte d'identité obligatoire**



Nous comptons sur votre présence car les besoins en dons se font très pressants et urgents. Je donne mon sang, je sauve des vies ! Le Comité.



La semaine nationale du **rein**  
Du 8 au 15 mars 2025 20<sup>ème</sup> édition



En France, **1 personne sur 10** est concernée par une maladie rénale

Diabète, hypertension, surpoids, vous présentez des risques supplémentaires...

## Prévenir les maladies rénales

Comment vont vos reins ?  
Une détection précoce protège la santé de vos reins

Dépistage gratuit et sans rendez-vous

Mercredi 12 mars 2025 - De 9h à 17h

Hôpital du GHRMSA

SAINT-LOUIS




FRANCE REIN  
RESEAU SOLIDAIRE EN ACTION  
ALSACE

FRANCE REIN  
RESEAU SOLIDAIRE EN ACTION



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Égalité Fraternité

Office National des Forêts

# FESTIVAL FORÊTS en scène

22 MARS 2025

Partez à la découverte de la biodiversité forestière: jeu de piste, jeux, stands...

14h > 17h  
Forêt domaniale de la Harth  
→ Parking du Santé Land - OTTMARSHEIM

Renseignements : emmanuelle.sneck@onf.fr - 06 26 62 19 63

ANIMATIONS GRATUITES  
Tout public




## ENQUÊTE NATIONALE SUR LE VÉCU ET LE RESSENTI EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Quelle proportion de la population française a déjà subi des vols ou des agressions ? Quelles sont les caractéristiques du sentiment d'insécurité en France ? Quelles différences en France entre les femmes et les hommes en matière de sécurité ? Quelle est l'opinion des Français sur l'action de la police et de la gendarmerie ?

Pour répondre à de nombreuses questions qui animent le débat public, le [Service statistique ministériel de la sécurité intérieure \(SSMSI\)](#) réalise depuis le 12 février 2025 la 4<sup>ème</sup> enquête statistique sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité (VRS) auprès des personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Interroger directement les habitants sur la façon dont ils perçoivent leur cadre de vie et sur les faits de délinquance qu'ils ont pu subir est essentiel pour évaluer la qualité de leur environnement et l'insécurité ressentie sur le territoire. L'objectif de cette enquête est de permettre d'établir des **diagnostics qualitatifs et quantitatifs précis en matière de sécurité intérieure, à la fois à l'échelon local et national**. Les conclusions issues de l'enquête permettront d'adapter l'action des pouvoirs publics pour **mieux protéger la population et mieux prendre en charge les victimes**.

Afin de refléter fidèlement la diversité des situations vécues sur le territoire, un échantillon de 200 000 personnes représentatif de la population française a été constitué aléatoirement par l'[Insee](#). Il est indispensable que toutes les personnes sélectionnées participent à l'enquête. Si vous êtes l'une d'entre elles, **vous pouvez répondre au questionnaire en ligne en vous rendant sur le site [www.enquetevrs.fr](http://www.enquetevrs.fr)**

L'enquête sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité (VRS) est **une enquête, à caractère obligatoire, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique** par le Conseil national de l'information statistique ([Cnis](#)). La collecte de l'enquête a été confiée à l'institut de sondage Ipsos par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.

SSMSI

ENQUÊTE STATISTIQUE

VÉCU ET RESSENTI EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ



# AGISSEZ AVANT D'ÊTRE PIQUÉS!

Pour une lutte efficace contre les moustiques,

**éliminez l'eau stagnante!**



## Videz

**1 fois par semaine**

- Coupelles, soucoupes et cache-pots
- Pots, seaux et réceptacles divers
- Bâches



## Couvrez

**hermétiquement**

- Récupérateurs d'eau
- Fûts, tonneaux à l'aide d'un couvercle ou d'une moustiquaire



## Adoptez les bons gestes!

## Rangez

**à l'abri de la pluie**

- Jouets d'enfants
- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Poubelles et déchets



## Remplissez de sable ou de gravier

- Soucoupes
- cache-pots



**Aedes albopictus**  
ou moustique « tigre »

Originaire d'Asie, ce moustique est désormais implanté en Alsace.

De très petite taille, le moustique « tigre » est avant tout nuisant et pique principalement dans le globe d'une pièce d'un centime. Il est noir, présente une bande blanche sur le dos et la tête, des taches blanches sur le corps et les pattes.

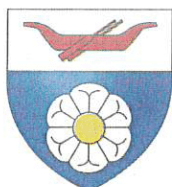


Il est avant tout nuisant et pique principalement la journée.

Il peut transmettre dans certaines conditions des maladies comme la dengue ou le chikungunya.







## ARRETE MUNICIPAL N°162/2024

### Portant réglementation des nuisances sonores dans la Commune

Le Maire de la Commune de Rosenau,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2542-1 à L2542-13 ;
- VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L1311-1 à L1311-4, R1336-1 à R1336-16 et R1337-6 à R1337-10-2 ;
- VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L571-1 à L571-19 ;
- VU le décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ;
- VU le décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer l'émission de nuisances sonores dans un but de tranquillité publique ;

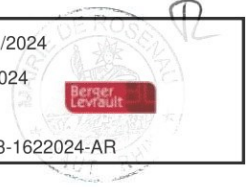
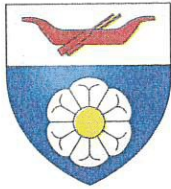
### ARRETE

#### **Article 1 :**

Sont interdits sur la voie publique, dans les lieux publics ou accessibles au public, les établissements recevant du public et les lieux de stationnement des véhicules à moteur, les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif et notamment ceux susceptibles de provenir :

- Des publicités par cris ou par chants ;
- De l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que microphones, postes récepteurs de radio à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;
- Des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;
- De l'usage d'instruments de musique, sifflets, sirènes ou appareils analogues ;
- De l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice et de tout engin, objet, dispositif ou jouet bruyant ;
- De la manipulation, du chargement ou déchargement de matériaux ou objets quelconques ainsi que des dispositifs ou engins utilisés pour ces opérations.

**Article 2 :** Des dérogations individuelles ou collectives à l'article 1 pourront être accordées lors de circonstances particulières telles que des manifestations commerciales ou pour l'exercice de certaines professions.



Une dérogation permanente aux dispositions du présent arrêté est accordée d'office pour chaque manifestation organisée par les différentes associations de la Commune et par la collectivité elle-même

**Article 3 :**

Toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 8 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa premier du présent article.

**Article 4 :**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou autres peuvent être effectués sur les jours ouvrables et uniquement de 8h à 12h30 puis de 13h30 à 20h.

**Article 5 :**

En cas de non-respect des conditions d'emploi homologué de matériels d'équipements de quelque nature que ce soit, d'engins ou de véhicules, sur la voie publique ou les propriétés privées, il pourra être ordonné, en cas d'urgence, de cesser immédiatement les nuisances sans préjudice des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer.

**Article 6 :**

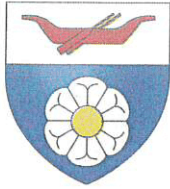
Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, par la pratique d'activités ou de jeux non-adaptés à ces locaux.

**Article 7 :**

Les propriétaires et gardiens d'animaux, en particulier canins, sont tenus de prendre toute mesure propre à éviter pour le voisinage, la gêne étant constituée en cas de bruit de manière prolongée, répétée et de façon intempestive.

**Article 8 :**

Les éléments et équipements des bâtiments devront être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Haut-Rhin  
COMMUNE DE ROSENAU  
Tél : 03.89.68.31.10

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

ID : 068-216802868-20241213-1622024-AR



### **Article 9 :**

Toute infraction au présent arrêté pourra être constatée, poursuivie et réprimée conformément à la législation et la réglementation en vigueur, sans préjudice d'autres peines prévues par les lois et règlements en vigueur.

### **Article 10 :**

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Louis ;
- La Brigade Verte ;
- La Police Municipale de Rosenau ;
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique ;
- Le Directeur Général des Services ;

Fait à Rosenau, le 13.12.2024

**Le Maire,**

  
**Thierry LITZLER.**

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
Publié et transmis le

Si vous estimez que la présente décision est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

- Recours gracieux : auprès de mes services sous le présent timbre ;
- Recours contentieux : vous disposez d'un délai de deux mois soit après notification du rejet de la demande par le Maire, soit en cas de non réponse au recours gracieux au terme de deux mois, pour contester la décision auprès de :

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg  
11, avenue de la Paix  
B.P. 1038 F  
67070 STRASBOURG Cedex.

Je vous précise que pour conserver les délais du recours contentieux, l'éventuel recours gracieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.



### **Note de la rédaction :**

Les écrits envoyés ce mois par Mme VONARX et M. REIBEL nous obligent à apporter des précisions à nos lecteurs :

- Le comité de rédaction (composé d'agents communaux) et le directeur de publication, le Maire, ont **l'obligation de publier les textes** qui leurs sont envoyés, **tel quel**. Ainsi toute faute d'orthographe ou de grammaire qui apparaîtrait est imputable au seul auteur de l'écrit.
- De la même manière, **les écrits engagent la responsabilité de leurs seuls auteurs**.
- Au vu des accusations graves contenues dans leurs messages, la décision a été prise de permettre au groupe majoritaire de faire valoir son « point de vue » dès ce mois pour la clarté des débats (et donc de nous adresser un article complémentaire au-delà de la date butoir mais dans la limite de l'encart habituel, diminution faite de l'espace nécessaire à cet encart d'information).

### **expression libre des élus**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

**PROMESSE TENUE !** L'antenne relais est en route, le premier des 4 opérateurs privés a commencé à émettre... avec même l'arrivée inattendue de la 5G !

En 2025, notre adage est et reste :

« Plutôt que de belles paroles ou des critiques incessantes... , nous **agissons au quotidien** pour le bien de nos concitoyens ».

Cordialement,

**Les élus du Groupe Majoritaire, « Rester Unis pour Rosenau »**

Notre article de ce mois se trouve chamboulé suite aux attaques gratuites et totalement surréalistes de nos opposants. Nous allons donc utiliser notre espace d'expression libre pour rétablir quelques faits :

- M. REIBEL parle dans son article de « censure » ... il oublie de dire que c'est lui qui a pris la décision de quitter son groupe dont il rédigeait les articles ... normal alors que le groupe continue d'écrire sans lui. Difficile de reprocher à d'autres une situation dont on est soi-même seul responsable.
- Selon ce monsieur nous avons fait « traîner la procédure de révision du règlement intérieur » qui permet aujourd'hui, légalement, aux conseillers indépendants d'écrire à tour de rôle. Nous étions face à une situation inédite, nous avons donc pris le temps de faire un travail sérieux et inattaquable juridiquement. Nous avons aussi veillé à ouvrir le groupe de travail sur le règlement intérieur à TOUS les membres du conseil municipal dans un **souci de transparence et de co-construction**. Résultat : 3 réunions en présentiel et **0 participation** de M. REIBEL, pourtant concerné au premier chef par les mesures ; Une consultation écrite par courriel et **0 contribution**. Dans ces conditions, oser parler de « censure » ... c'est l'hôpital qui se moque de la charité.
- Mme VONARX parle quant à elle de « régime totalitaire » en allusion à la gestion de la commune par la mairie ou le groupe majoritaire ? **De tels écrits sont choquants** : car c'est faire peu de cas des victimes des régimes totalitaires à travers le monde, passés et présents. **De tels écrits sont outranciers** pour ne pas écrire plus. **En tout état de cause nous condamnons fermement de tels écrits !**

---

Cher(e)s habitant(e)s de Rosenau,

À la veille des élections municipales, dans un an à peine, l'état du village est comme l'état des routes... Cabossées, avec un besoin indéniable de réparations, de restructuration ! Plus qu'une petite année pour espérer y mettre un stop et où les habitants pourront se prononcer à nouveau ! Attendre 2026 pour des routes plus linéaires et enfin plus agréables à emprunter... Critiquer mais de manière claire et constructive est notre seule option pour l'instant puisque dans un régime totalitaire toute forme d'opposition est toujours muselée dans ses propositions...

Merci pour ceux souhaitant le changement de nous rejoindre ! Valérie Vonarx [ensemblepourrosenau2026@gmail.com](mailto:ensemblepourrosenau2026@gmail.com)

---

Cher(e)s habitant(e)s de Rosenau

Plus d'une année de censure sans pouvoir vous écrire dans le Fil de l'Au ! Comment cela a-t-il été possible ?

En faisant traîner la rédaction du nouveau règlement intérieur suite à notre prise d'indépendance.

Mais ceci a fait passer le temps et nous rapproche à seulement une année des prochaines échéances Municipales.

Ce mois de mars, cet espace servira de tribune pour remercier et féliciter l'ensemble des associations locales qui oeuvrent, parfois contre vents et marées, pour continuer à animer et faire vivre notre village.

Stéphane Reibel, Conseiller Municipal indépendant. N'hésitez pas à entrer en contact pour 2026.

## PROJECTION À LA MÉDIATHÈQUE

Le mercredi 26 février, la Médiathèque a diffusé le film « Blue & Compagnie », une aventure dédiée à l'enfance et dans laquelle s'ouvre un univers peuplé d'amis imaginaires à la fois drôles et réconfortants. Petits et grands étaient ravis.



APE de Rosenau

L'ASSOCIATION DE  
PARENTS D'ÉLÈVES  
DE ROSENAU

ORGANISE SA 3<sup>ÈME</sup>  
BOURSE AUX JOUETS,  
VÊTEMENTS

ENFANTS & ADULTES,

AFFAIRES DE  
PUÉRICULTURE

23 MARS 2025  
8H00 À 14H00

14€ = 1 TABLE  
2 CHAISES

ENTRÉE GRATUITE,  
BUVETTE  
&  
PETITE RESTAURATION  
SUR PLACE

COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF L'ESCALE  
ROUTE DU SIPES - 68128 ROSENAU  
RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS AVANT LE 16 MARS 2025:  
BOURSE.ROSENAU@GMAIL.COM  
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

## Pêche à la Truite

23 MARS 2025

de 8h à 17h

Réservez au  
07 71 93 26 32



**Repas sur place : 13€**

Cuisse de poulet désossée  
Frites - Salade  
Pâtisserie 2€  
Boissons

20€

PAR  
PERSONNE

Alvinage 150kg de portions  
et 50kg de grosses.

Amicale des pêcheurs  
Etangs des Roses  
9 route du Sipès  
68128 Rosenau

JEUDI 20 MARS

2025

14 H

CONFERENCE

Le bien être des Aidants

Avec "Agissons Ensemble"

à La Maison de Lertzbach

68300

SAINT LOUIS

FRANCE  
ALZHEIMER  
& MALADIES APPARENTÉES



## CARNAVAL À ISTEIN

Le dimanche 02 mars la délégation rosenauvienne, composée d'une trentaine de personnes, s'est rendue à Istein pour assister au traditionnel défilé du Carnaval. Comme il est de tradition c'est à 14h11 précise que les chars et Gugga music se sont élancés à travers les rues de la commune-mère de ROSENAU.

Auparavant, la délégation a été reçue devant la mairie par Mme Daniela BRITSCHKE, Ortsvorsteherin d'Istein, et son prédécesseur M. Franz KIEFER pour partager le verre de l'amitié.

A l'issue de la cavalcade tout le monde s'est donné rendez-vous au village des carnavaliers pour partager quelques moments conviviaux autour de spécialités locales et de saison.

Rendez-vous est d'ores et déjà donné par nos amis d'Istein pour l'édition 2026.



## INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu courant mars 2025, à l'école.

Elles concernent les enfants nés en **2022** pour une première inscription en **Petite Section**.

Les familles des futurs élèves ont été destinataires d'un courrier leur précisant le RDV d'inscription.



Pour tous renseignements complémentaires, ou pour convenir d'un rendez-vous d'inscription (s'il ne vous a pas été donné par courrier) veuillez contacter la directrice au 03 89 68 38 71.



## LES NOUVELLES DU FC ROSENAU 1946

Après cinq ans d'absence, la fameuse choucroute de FC ROSENAU 1946 était de retour. Dimanche 9 février, l'association a accueilli 320 convives à l'Escale pour déguster la choucroute garnie, une belle réussite. Ce fut une excellente occasion de retrouver les villageois et les supporters depuis la réouverture, et tout s'est déroulé parfaitement. Nous remercions chaleureusement les bénévoles, les participants et les sponsors dont les dons ont permis d'organiser une magnifique tombola.

Le FC ROSENAU 1946 exprime sa sincère gratitude à l'ensemble des donateurs pour leur contribution lors de nos collectes de cotisations. Merci pour le club, votre générosité motive les équipes à donner le meilleur d'elles-mêmes.

Nous vous invitons également à venir soutenir l'équipe durant le mois de mars autour du terrain.

Voici les prochains matchs à domicile :

- le 2 mars à 15h00 ROSENAU 1946 F.C. / UEBERSTRASS PFET EPU
- le 8 mars à 18h30 ROSENAU 1946 F.C. / OLTINGUE RAEDERSDORF 2
- le 23 mars à 15h00 ROSENAU 1946 F.C. / WITTERSDORF A.S.
- le 30 mars à 14h30 ROSENAU 1946 F.C. / SIERENTZ EFCSK 3





Le Maire, les Adjointes et les membres du Conseil Municipal souhaitent un joyeux anniversaire aux jubilaires du mois.

**Le 1<sup>er</sup> :**

Doris ZULAUF, 71 ans  
Richard BERNHARD, 77 ans

**Le 04 :**

Robert HEITZ, 75 ans  
Jacqueline FRUH, 79 ans

**Le 05 :**

Dieter PFEIFER, 70 ans  
Roland TSCHAMBER, 71 ans

**Le 06 :**

Germaine TURRI, 70 ans  
Sylviane SPINDLER-LIEGEON, 71 ans  
Jean-Jacques BIEHLER, 72 ans

**Le 07 :**

Simone BECKER, 73 ans

**Le 08 :**

Alfred SCHULZ, 84 ans

**Le 10 :**

Patrice TOCHTERMANN, 71 ans

**Le 13 :**

Juliette GUTKNECHT, 76 ans

**Le 14 :**

Bertrand JENN, 70 ans

**Le 15 :**

Renate KELLER, 79 ans

**Le 17 :**

Christiane ZINK, 77 ans

**Le 18 :**

Marie BOUZOUBAA, 70 ans

**Le 19 :**

Daniel POUGEUX, 72 ans

**Le 20 :**

Monique CHRIST, 82 ans

**Le 21 :**

Benedikt KAPITZA, 71 ans  
Jean-Marie MENWEG, 78 ans

**Le 23 :**

Raymonde HERMANN, 75 ans  
Christiane WERMUTH, 79 ans

**Le 24 :**

Micheline MAZARD, 72 ans  
Ralf KACZMAREK, 79 ans  
Monique MEYER, 83 ans

**Le 25 :**

Reiner HOFER, 84 ans

**Le 26 :**

Bernard SENNE, 75 ans

**Le 27 :**

Ljubisa ANDJELKOVIC, 70 ans  
Elena CASAGRANDE, 87 ans

**Le 29 :**

Gilbert RUHLMANN, 89 ans

**Le 30 :**

Luis Felipe CRISTINA DE CAMPOS, 71 ans  
Marie ENGEL, 71 ans

✠ **HORAIRES DES OFFICES** ✠

**Paroisse Catholique**

**Sam 08** 18h à Huningue

**Dim 09** 10h à Village-Neuf  
Messe des familles d'entrée en Carême

**Sam 15** 18h à Huningue

**Dim 16** 10h à Rosenau

**Sam 22** 18h à Huningue

**Dim 23** 10h à Village-Neuf

**Sam 29** 18h à Rosenau

**Dim 30** 10h à Huningue

Et tous les mercredis à Rosenau :  
Chapelet à 17h30 - Messe à 18h

**Votre Curé :**

Abbé Charles GUTHLIN  
05 rue de l'Etoile  
68330 Huningue  
Tél. 03.89.07.18.75



**Paroisse Réformée de Huningue**

**Tous les cultes sont à 10h15**

**Dim 02** à Huningue et Saint-Louis

**Dim 09** à Huningue et Saint-Louis  
1er dimanche de Carême

**Dim 16** à Huningue et Saint-Louis

**Dim 23** à Huningue et Saint-Louis

**Dim 30** à Huningue et Saint-Louis

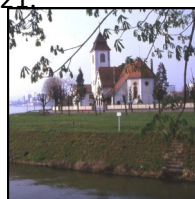
**Chœur interparoissial :**

**LE CHŒUR RECRUTE !**

Les vendredis à 15h30 à la Fondation  
Schuchter à Saint-Louis.  
Contact : 06.31.69.68.21

**Votre Pasteur :**

M. Michel CORDIER  
4, quai du Rhin  
68330 HUNINGUE  
Tél. 03 89 67 21 03



**PERMANENCE FRANCE ALZHEIMER**

**Mardi 11 mars 2025 de 14h à 18h** au  
Pôle des Services Publics de la Ville  
de Saint-Louis, Bâtiment Alpha, 3ème  
étage, 05 rue Concorde à Saint-Louis  
Juliette GLAENTZLIN  
06.83.84.52.07  
03.89.67.12.08



**INFORMATIONS UTILES**

**Mairie de Rosenau**

5 rue de Kembs  
Tél. 03.89.68.31.10  
Fax 03.89.70.71.51  
Courriel : mairie@rosenau.fr  
Site internet : www.rosenau.fr



Lundi Fermé 14h-17h  
Mardi Fermé 14h-19h\*  
Mercredi 9h-12h\* Fermé  
Jeudi 9h-12h 15h-17h  
Vendredi 9h-12h Fermé

\* demi-journée de permanence du service « Urbanisme » sur RDV

**PERMANENCE**

Monsieur le Maire tiendra une  
permanence le samedi 22 mars de  
10h à 12h en Mairie.

**Médiathèque du Rhin**

5 rue de Kembs  
Tél. 03.89.61.74.45  
Courriel : mediatheque@rosenau.fr



Mardi 16h-19h  
Mercredi 9h-12h 14h-17h  
Samedi 9h-12h

**Police Municipale**

5A rue de Kembs  
Tél. 03.89.68.46.41  
Courriel : police.municipale@rosenau.fr



**Horaires :**

Lundi 10h-12h  
Mercredi 14h-16h  
Samedi 8h-12h 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du mois

**Périscolaire « Les Cigognes »**

12 rue d'Istein  
Tél. 03.89.88.12.08  
Courriel : alsh@rosenau.fr



**Micro-crèche « Les Cigogneaux »**

14 rue d'Istein  
Tél. 03.89.88.37.24  
Courriel : rosenau.lescigogneaux@lpcr.fr



**MENTIONS LÉGALES**

Directeur de la publication : Monsieur le Maire  
Mise en page - Impression : Mairie de Rosenau  
Crédit Photos : Mairie de Rosenau  
Distribution gratuite